

**Caisse des épizooties : ne serait-ce pas le bon moment pour la réactualiser ?**  
Alain Koller (UDC)

Au début du mois de février 2015, le Gouvernement a adopté différentes mesures pour assurer une organisation efficiente de la Caisse des épizooties avec une base financière saine; une solution satisfaisante est encore en fonction de nos jours.

La dernière modification de la loi fédérale date de 2012. Ne serait-il pas judicieux de la dépoussiérer ?

Dans notre canton, les cas de langue bleue ne cessent d'augmenter. Une bouée de sauvetage vient d'arriver en Suisse avec l'autorisation du vaccin, en espérant que cela va modifier à la baisse le nombre de cas. Pour les agriculteurs, ce vaccin est très coûteux et il n'est pas pris en charge par la Caisse. Le montant s'élève à 4.75 francs par animal, avec en sus les frais du vétérinaire; cela est difficilement supportable pour nos agriculteurs.

L'augmentation des maladies comme la langue bleue fait craindre une recrudescence des cas dans un avenir proche. Sachant que le Gouvernement participe au financement de la Caisse des épizooties, on est en droit de connaître son fonctionnement.

Je prie donc le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Combien de propriétaires d'animaux cotisent à la Caisse des épizooties dans le canton et quel montant cela représente pour celle-ci ?**
2. **A combien s'élève le montant des cotisations perçues lors de ces dix dernières années auprès de la Caisse des épizooties ?**
3. **Quels montants ont été utilisés ces dix dernières années par la Caisse ?**
4. **Pourquoi la Caisse ne prendrait-elle pas en charge l'intégralité du traitement de la maladie de la langue bleue ?**
5. **Pourquoi la Caisse des épizooties ne prendrait pas en charge l'intégralité du traitement pour le botulisme du bovin ?**
6. **Ne serait-il pas judicieux de revoir cette loi au niveau cantonal ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

**Co-signataires**

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 06 novembre 2024